

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2135

2 septembre 2013

SOMMAIRE

Abralux S.A.	102437	Beri 75	102443
AIV SA	102435	Bernard Herman Consulting S à r.l.	102478
AIV SA	102443	BK Services S.à r.l.	102480
AJL Finance S.A.	102434	Brink's Security Luxembourg S.A.	102477
Alres S.à r.l.	102434	BV Capital Partners Luxembourg S.A. ...	102439
Altor CIB Holding S.à r.l.	102441	Cercle Sportif Bourscheid	102480
Altor II S. à r.l.	102438	Chapsa Investments S. à r. l.	102441
Altor I S. à r.l.	102438	Chimere	102441
Ambolt S.A.	102436	Clavadel Finance S.A.	102440
AMF International Holding S.A.	102435	Conplacer International S.A.	102434
AMO Holding 2 S.A.	102437	Creol s.à r.l.	102434
AMO Holding 3 S.A.	102441	Eexel Prom S.A.	102440
AMO Holding 4 S.A.	102442	EnterNetworks Communication S.A. ...	102435
AMO Holding 5 S.A.	102442	Eurocar Diffusion Sarl	102443
AMO Holding 6 S.A.	102442	FK Holding 1 S.à r.l.	102443
AMO Holding 8 S.A.	102442	KeyDrive S.A.	102440
AMO Holding 9 S.A.	102442	Le Comptoir du Pain S.A.	102438
Amrego I SICAV	102441	Liberpain S.A.	102440
Amrego Kapitalförvaltning AB, Luxem- bourg Branch	102436	Minerva Automobiles	102472
Amundi Luxembourg S.A.	102436	Modolux SA	102469
An Schmatten S.à.r.l.	102439	MORGAN PHILIPS Luxembourg S.A. ..	102474
Aon Services Luxembourg & Co S.C.A. ..	102437	MultiLeadersFund Holding	102467
Aquaetanche Lux S.à r.l.	102442	O'dev S.à r.l.	102472
ASK Invest S.à r.l.	102439	Péta-Boules Schifflange asbl	102460
Atelier d'Architecture Dariusz Pawlowski S.à r.l.	102439	PS Topco S.à r.l.	102444
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) III S.à r.l.	102437	Racing42Morrow S.A.	102464
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) II S.à r.l.	102437	Ragtime Investissements S.A.	102435
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) I S.à r.l.	102436	Retinol S.A.	102459
Azzurinvest S.A.	102439	RSM FHG & Associés	102478
BCV Investments S.C.A.	102438	Scienceco S.A.	102460
		SRE Portfolios Luxembourg	102479
		Start People H.R Solutions S.A.	102479
		Sydney International Properties S.A. ...	102480

Conplacer International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.733.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme CON-PLACER INTERNATIONAL SA, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur
2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2013096541/17.

(130117450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Creol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 28, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 20.175.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée CREOL SARL, avec siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 28, rue des Remparts, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur
2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2013096542/17.

(130117445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

AJL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.122.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096614/10.

(130117545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Alres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.321.

—
Monsieur le Président du conseil administration

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérance, à compter du 20 Juin 2013.

Luxembourg, le 18 April 2013.

Robbert van Zinnicq Bergmann.

Référence de publication: 2013096617/10.

(130117178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AIV SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.762.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096612/10.

(130117268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMF International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 42.762.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096621/10.

(130118205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ragtime Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 132.148.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2013

Démission de Monsieur Karl Guénard en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Frédéric Mannis, né le 19 août 1980 à Algrange demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Karl Guénard, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013096562/17.

(130116880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ENC S.A., EnterNetworks Communication S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.860.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme ENTERNETWORKS COMMUNICATION (ENC) SA, dont le siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, a été dénoncé en date du 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

Le liquidateur

2 avenue du X septembre

L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2013096543/17.

(130117432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Amrego Kapitalförvaltning AB, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.432.

—
Décision de changement d'adresse

Au 1^{er} mai 2013 l'adresse de Amrego Kapitalförvaltning AB, Luxembourg branch sera changé.

Ancienne adresse:

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

Nouvelle adresse:

5-11, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

Carl-Adam Högberg
Branch Manager

Référence de publication: 2013096587/17.

(130117088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 27.804.

—
Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 2 mai 2013

En date du 2 mai 2013, le Conseil d'Administration (ci-après le «Conseil») de la Société mentionnée ci-dessus (ci-après la «Société»):

- Prend acte de la démission de Mr Guillaume Abel de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société et décide de nommer M Richard Lepère; résidant professionnellement 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en remplacement avec effet au 2 mai 2013,

- Prend acte de la démission de Mr Jean-Paul Mazoyer de ses fonctions d'administrateur et de président du Conseil, en date du 18 avril 2013. Le Conseil décide de ne pas nommer de nouvel administrateur par cooptation dans l'immédiat,

- Décide de confier à Mr Bernard De Wit la fonction de président du Conseil avec effet au 2 mai 2013.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Mr Charles GIRALDEZ.

Référence de publication: 2013096589/17.

(130117595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ambolt S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.942.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096585/10.

(130118173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.647.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096597/10.

(130117208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096598/10.

(130117171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096599/10.

(130117170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 146.352.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 juin 2013

L'Assemblée décide de nommer comme réviseur
ERNST & YOUNG
7, rue Gabriel Lippmann Parc d'Activité Syrdall 2
L-5365 Münsbach

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

AON Services Luxembourg & CO S.C.A.

Référence de publication: 2013096591/15.

(130117085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Abbralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.698.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096601/10.

(130117899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMO Holding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096624/9.

(130117617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Le Comptoir du Pain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.618.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 juillet 2013

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2013, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer à la fonction d'administrateur délégué Monsieur Yves KEMP, demeurant à L-3376 Leudelange, 33, Domaine Op Hals, lequel accepte le mandat.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour *LE COMPTOIR DU PAIN S.A*

M. Yves KEMP

Référence de publication: 2013096556/15.

(130116758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.998.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013096618/11.

(130117860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013096619/11.

(130117866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

BCV Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.841.

Suite à l'assemblée générale du 4 juin 2013, les actionnaires de BCV Investments S.C.A. confirment que:

1. Deloitte S.A., dont le siège social est 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, a été réélu en qualité de réviseur d'entreprises agréé de BCV Investments S.C.A. pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2013.

2. Née le 4 août 1973 à Rome, Italie, avec pour adresse professionnelle 4 Piazza Monte Grappa I-00195 Roma, Alessandra Genco a été nommée membre du Conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale de 2014, en remplacement de Paolo Santoponte dont le mandat est terminé.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

BCV Investments S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2013096668/17.

(130118170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

An Schmatten S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 128.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096633/9.

(130117825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ASK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.027.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096646/10.

(130118141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Atelier d'Architecture Dariusz Pawlowski S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6982 Oberanven, 17, Wakelter.

R.C.S. Luxembourg B 72.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096648/10.

(130117841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Azzurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.352.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013096652/12.

(130118216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

BV Capital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013096701/13.

(130117793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

KeyDrive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2013096555/11.

(130116592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eexel Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 129.765.

Par la présente, je suis au regret de vous faire part de ma démission du poste d'administrateur de la société EEXEL PROM SA,

Cette démission aura un effet immédiat dès réception de la présente.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Monsieur Rémi ZONCA.

Référence de publication: 2013096544/11.

(130116838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Liberpain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 61.657.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 juillet 2013

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2013, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer à la fonction d'administrateur délégué Monsieur Yves KEMP, demeurant à L-3376 Leudelange, 33, Domaine Op Hals, lequel accepté le mandat.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour LIBERPAIN S.A

M. Yves KEMP

Référence de publication: 2013096557/15.

(130116751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Clavadel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 60.099.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 11 juillet 2013:

1. que la démission de Mikael Gutierrez en tant que administrateur est acceptée avec effet au 11 juillet 2013;
2. que la démission de Ivo Hemelraad en tant que administrateur est acceptée avec effet au 11 juillet 2013;
3. que Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur avec effet au 11 juillet et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;
4. que Freddy de Petter avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur avec effet au 11 juillet et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096766/17.

(130117759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Chapsa Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 518.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096761/9.
(130117883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Chimere, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 157.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096762/10.

(130117533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Altor CIB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 145.367.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013096584/11.

(130117870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMO Holding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096625/9.

(130117616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Amrego I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston.
R.C.S. Luxembourg B 165.541.

Extrait conforme des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 juin 2013

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 juillet 2013.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013096631/15.

(130117203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMO Holding 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096626/9.

(130117615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMO Holding 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096627/9.

(130117614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096628/9.

(130117613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMO Holding 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096629/9.

(130117612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMO Holding 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096630/9.

(130117611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Aquaetanche Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 77.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096642/9.

(130117607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AIV SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.762.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société le 28 juin 2013

Le conseil d'administration de la société décide de renommer PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013096613/16.

(130117269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Eurocar Diffusion Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 167.727.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013096547/11.

(130116591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Beri 75, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 125.665.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096658/11.

(130117728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

FK Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 162.539.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 4 juin 2013

Madame Frédérique André, née le 28 décembre 1968, à Epinal (France), demeurant professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale des associés amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social 2013.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme et sincère

Pour FK Holding 1 S.à r.l.

Carlo Jentgen

Secrétaire du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013096883/16.

(130117914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

PS Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.346.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P. a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 5 July 2013,

- PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Linda Harroch, previously named, by virtue of a proxy, given on 5 July 2013.

Said proxies, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "PS Topco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.346, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 25, 2013, whose articles of association have not been yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 212,500.-), by the issue of two hundred thousand (200,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1. -), and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in kind consisting in three thousand eight hundred and twenty-one (3,821) shares of PS Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.143 ("PS Holdco"), owned by each of the shareholders, each having a par value of twenty-five Euro (EUR 25. -), of a global amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

Subscription

All the New Shares are subscribed as follows:

(i) PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., represented as stated above, subscribes for one hundred and ninety-six thousand four hundred and fifty (196,450) new shares (the "New Shares I"), paid up by a contribution in kind (the "Contribution I") consisting in three thousand seven hundred and fifty-two (3,752) shares in PS Holdco, prenamed, each share having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the "Contributed Shares I").

The value of the Contribution I amounts to nine hundred and eighty-two thousand two hundred and forty-three Euros and fourteen cents (EUR 982,243.14) for those New Shares I and is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of one hundred and ninety-six thousand four hundred and fifty Euro (EUR 196,450.00) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of seven hundred and eighty-five thousand seven hundred and ninety-three Euro and fourteen cents (EUR 785,793.14).

(ii) PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P., represented as stated above, subscribes for three thousand five hundred and fifty (3,550) new shares (the "New Shares II"), paid up by a contribution in kind (the "Contribution II") consisting in sixty-nine (69) shares of PS Holdco, prenamed, each share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) (the "Contributed Shares II").

The value of the Contribution II amounts to seventeen thousand seven hundred and fifty-six Euro and eighty-six cents (EUR 17,756.86) for those New Shares II and is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of three thousand five hundred and fifty Euro (EUR 3,550.-) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of fourteen thousand two hundred and six Euro and eighty-six cents (EUR 14,206.86).

The above Contribution I and Contribution II have been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the Contribution I and of the Contribution II is equal to the value of the New Shares I and the New Shares II issued in consideration to the Contributed Shares I and the Contributed Shares II.

Evidence of the transfer of the Contributed Shares I and the Contributed Shares II has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement. Said valuation report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The shareholders decides to create ten (10) classes of shares referred to as (i) the ordinary shares of class A (the "Class A Shares"), (ii) the ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) the ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) the ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) the ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) the ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) the ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) the ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) the ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) the ordinary shares of class J (the "Class J Shares") and to convert the existing two hundred twelve thousand five hundred (212,500.-) ordinary shares, following the above capital increase, into (i) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class A Shares, (ii) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class B Shares, (iii) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class C Shares, (iv) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class D Shares, (v) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class E Shares, (vi) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class F Shares, (vii) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class G Shares, (viii) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class H Shares, (ix) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class I Shares and (x) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) Class J Shares.

As a result of the above,

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, is holder of two hundred eight thousand seven hundred and twenty-eight (208,728.-) ordinary shares divided into (i) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class A Shares, (ii) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class B Shares, (iii) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class C Shares, (iv) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class D Shares, (v) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class E Shares, (vi) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class F Shares, (vii) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class G Shares, (viii) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class H Shares, (ix) twenty thousand eight hundred and seventy-two (20,872) Class I Shares and (x) twenty thousand eight hundred and eighty (20,880) Class J Shares; and

- PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P. prenamed, is holder of three thousand seven hundred and seventy-two (3.772) ordinary shares divided into (i) three hundred and seventy-seven (377) Class A Shares, (ii) three hundred and seventy-seven (377) Class B Shares, (iii) three hundred and seventy-seven (377) Class C Shares, (iv) three hundred and seventy-seven (377) Class D Shares, (v) three hundred and seventy-seven (377) Class E Shares, (vi) three hundred and seventy-seven (377) Class F Shares, (vii) three hundred and seventy-seven (377) Class G Shares, (viii) three hundred and seventy-seven (377) Class H Shares, (ix) three hundred and seventy-seven (377) Class I Shares, (x) three hundred and seventy-nine (379) Class J Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders decide to update the Company's articles of incorporation which shall henceforth be read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There exists a private limited liability company under the name PS Topco S.a r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 212,500.-) represented by two hundred twelve thousand five hundred (212,500) shares of one euro (EUR 1.00) each, divided into (i) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares (except from the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares

outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares indivisibility.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written, consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. No meeting of the Board of managers may validly be held in the United Kingdom.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage except in case where such manager is in the United Kingdom.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. No Manager may participate in a telephone board meeting whilst being in the United Kingdom.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. ERISA rights.

13.1 For as long as an ERISA Fund or its nominees are directly or indirectly Shareholders of the Company, that ERISA Fund will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA Fund to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA Funds individually that each ERISA Fund or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as Managers of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a Manager of the Company and each of its subsidiaries (collectively the «ERISA Managers»).

13.2 The shareholders in each of the ERISA Funds include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended from («ERISA»). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA Funds as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the ERISA Funds to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA Fund directly or indirectly holds any Shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA Fund (individually) with the following rights to the extent such rights are permissible under the applicable statutory laws (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account):

13.2.1 the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA Fund shall reasonably request;

13.2.2 the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of Managers of the Company (and the board of directors of each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA Fund to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of Managers;

13.2.3 the right to receive, within a reasonable time after its written request therefore, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA Fund may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals;

13.2.4 the right to meet on a regular basis with the Managers or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary

or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the Managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies') business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

13.2.5 the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

13.2.6 to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

13.3 In the event that the Company ceases to qualify as an «operating company» (as defined in the first sentence of 29 C. F. R. Section 2510 3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a «venture capital operating company» (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a «venture capital investment» (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

13.4 For the purpose of this article, ERISA Fund means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. and PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

14.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution right of shares.

16.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal reserve will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

16.4 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

16.6 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 14. If at the time the Company has only one shareholder, that shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

18.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 16.4.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Definition

Art. 20. Available Amount. means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 16 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P.», un limited partnership, constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33, King Street, Londres, SW1Y 6RJ, Royaume-Uni, immatriculé à Cardiff sous le numéro de registre LP 010434,

ici représentée par Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant professionnellement à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 5 juillet 2013.

- «PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P.», un limited partnership, constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33, King Street, Londres, SW1Y 6RJ, Royaume-Uni, immatriculé à Cardiff sous le numéro de registre LP 010450,

ici représentée par Maître Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 juillet 2013.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de «PS Topco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 178.346, constituée suivant acte du 25 juin 2013 reçu par le notaire instrumentant, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C»).

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, et représentant le capital social intégral de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), afin de porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 212.500,-), et ce par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que celles déterminées dans les statuts de la Société, tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en nature consistant en trois mille huit cent vingt-et-un (3.821) parts sociales de PS Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 124.143 («PS Holdco»), détenues par chacun des associés, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), pour un montant total de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-).

Souscription

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites de la manière suivante:

(i) PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., représentée comme dit ci-avant, souscrit à cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante (196.450) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales I»), payées par un apport en nature (l'«Apport I») consistant en trois mille sept cent cinquante-deux (3.752) parts sociales dans PS Holdco, prénommée, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) (les «Parts Sociales Apportées I»).

La valeur de l'Apport I s'élève à neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-trois Euros et quatorze centimes (EUR 982.243,14) pour ces Nouvelles Parts Sociales I et est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de

cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante Euros (EUR 196,450.-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-treize Euros et quatorze centimes (EUR 785.793,14).

(ii) PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P., représentée comme dit ci-avant, souscrit à trois mille cinq cent cinquante (3,550) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales II»), payées par un apport en nature (l' «Apport II») consistant en soixante-neuf (69) parts sociales dans PS Holdco, prénommée, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) (les «Parts Sociales Apportées II»).

La valeur de l'Apport II s'élève à dix-sept mille sept cent cinquante-six Euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 17.756,86) pour ces Nouvelles Parts Sociales II et est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de trois mille cinq cent cinquante Euros (EUR 3.550,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de quatorze mille deux cent six Euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 14.206,86).

L'Apport I et Apport II ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation produit par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'Apport I et de l'Apport II est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales I et Nouvelles Parts Sociales II émises en contrepartie des Parts Sociales Apportées I et des Parts Sociales Apportées II.

La Preuve du transfert des Parts Sociales Apportées I et Parts Sociales Apportées II a été donnée au notaire instrumentant par une copie du contrat d'apport. Ledit rapport d'évaluation et le contrat d'apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront joints au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer les dix (10) catégories de parts sociales suivantes (i) les parts sociales ordinaires de catégorie A (Les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) les parts sociales ordinaires de catégorie B (Les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) les parts sociales ordinaires de catégorie C (Les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) les parts sociales ordinaires de catégorie D (Les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) les parts sociales ordinaires de catégorie E (Les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) les parts sociales ordinaires de catégorie F (Les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) les parts sociales ordinaires de catégorie G (Les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) les parts sociales ordinaires de catégorie H (Les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) les parts sociales ordinaires de catégorie I (Les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) les parts sociales ordinaires de catégorie J (Les «Parts Sociales de Catégorie J») et de convertir les deux cent douze mille cinq cents (212.500) parts sociales ordinaires, suivant l'augmentation de capital ci-dessus, en (i) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie I, et (x) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) Parts Sociales de Catégorie J).

Il résulte de ce qui précède que,

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prénommée, est détenteur de deux cent huit mille sept cent vingt-huit (208.728) Parts Sociales divisées en (i) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt mille huit cent soixante-douze (20.872) Parts Sociales de Catégorie I, et (x) vingt mille huit cent quatre-vingt (20,280) Parts Sociales de Catégorie J; et

- PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P. prénommée, est détenteur de trois mille sept cent soixante-douze (3.772) Parts Sociales ordinaires divisées en (i) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois cent soixante-dix-sept (377) Parts Sociales de Catégorie I, et (x) trois cent soixante-dix-neuf (379) Parts Sociales de Catégorie J.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-avant, les associés décident de mettre à jour les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PS Topco S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915

relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telles détentions d'intérêts.

3.2 La Société peut en l'espèce entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Actions de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de deux cent douze mille cinq cents Euro (EUR 212.500,-) représenté par deux cent douze mille cinq cents (212.500) parts sociales ordinaires d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, divisées en (i) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), et (x) vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales»; chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du

compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 8.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Aucune réunion du conseil de Gérance ne pourra valablement avoir lieu au Royaume-Uni.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure sauf dans l'hypothèse où le Gérant se trouve au Royaume-Uni.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Aucun Gérant ne pourra participer à une réunion téléphonique du conseil alors qu'il se trouve au Royaume-Uni.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Droits ERISA.

13.1 Aussi longtemps qu'un Fond ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce Fond ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce Fond ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque Fond ERISA individuellement que chaque Fond ERISA et ses candidats aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et de chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales voteront et prendront toute autre part sociale qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas ou une personne proposée par chaque Fond ERISA aura la fonction de gérant de la Société et de chacune de ses filiales (conjointement les «ERISA Membres du Conseil»).

13.2 Les investisseurs dans chacun des Fonds ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale ERISA. Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque Fond ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans Une manière et mes ure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi

longtemps qu'un Fond ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque Fond ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte):

13.2.1 Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, aux moments où le Fond ERISA l'aura raisonnablement requis.

13.2.2 Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du Fond ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance.

13.2.3 Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées., comprenant sans limitation sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget, les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le Fond ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matériels ou événements ou propositions significatives.

13.2.4 Le droit de rencontrer sur une base régulière les gérants ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

13.2.5 Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

13.2.6 Dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance relatif à toutes parts sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses parts sociales.

13.3 Au cas où la Société cesse de qualifier comme une «société opérationnelle» (telle que définie à la première phrase du 29 C. F.R. Section 2510.3-101 (e)), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les parts sociales raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON II est qualifié comme «société opérationnelle à capital risque» (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme «investissement à capital risque» (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

13.4 Pour les besoins de cet article, Fonds ERISA signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY II LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P. ensembles ou l'un l'autre.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

14.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

16.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

16.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

16.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

16.6 Le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

Titre VI. - Dissolution et Liquidation

Art. 17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 18. Liquidation.

18.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 15. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

18.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 16.4.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions

Art. 20. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P+ RC)-(P+ RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8886. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013100063/846.

(130121502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Retinol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.348.

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RETINOL S.A. ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 44348), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 429 du 16 septembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial numéro 1216 du 17 août 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Ludovic Gavatz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les trente-cinq mille (35.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée confère décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2013 à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Merlis S. à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER, L. GAVATZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28664. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100079/66.

(130121075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Scienceco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.423.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour SCIENCECO S.A.

Référence de publication: 2013096394/24.

(130116385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Péta-Boules Schifflange asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3840 Schifflange, rue de Hédange.

R.C.S. Luxembourg F 9.629.

STATUTS

A) Dénomination, Durée, et Siège de l'association sans but lucratif

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif au sens de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, sous la dénomination sociale «Péta-Boules Schifflange asbl».

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. Le siège social est dans la Commune de Schifflange, plus précisément à L-3840 Schifflange, rue de Hédange.

Le siège social peut être transféré vers tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par décision à la majorité simple des voix de l'assemblée générale.

B) But et Raison sociale

Art. 4. L'association a pour but de promouvoir et de soigner l'image des activités sportives du jeu de pétanque et de maintenir des relations amicales.

A cette fin, l'association «Péta-Boules Schiffflange asbl» est rattachée à la Fédération Luxembourgeoise de Boules et de Pétanque (F.L.B.P.) dont le siège est actuellement à Belvaux-Metzerlach.

Art. 5. Les actions et comportements qui sont en contradiction avec le but et la neutralité de l'association, que ce soit du genre politique, idéologique ou religieux, ne sont pas admis et peuvent être sanctionnés par l'exclusion de la personne concernée.

Art. 6. Afin de suffire à ses buts et raisons, l'association est rattachée aux activités organisées par la FLBP et se soumet à ses règlements.

Les activités de l'association incluent en outre la participation à toute organisation publique, que ce soit sur le plan sportif ou social, à condition de promouvoir le but et la raison de l'association ou de contribuer à son équilibre financier.

C) Affiliation, Admission, Exclusion, Cotisations

Art. 7. L'association se compose de membres actifs et de membres non actifs. Membre actif est celui qui est en possession d'une licence joueur émise par la fédération FLBP et d'une carte de membre de l'association.

Membre non actif est celui qui a payé uniquement sa carte de membre de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle, qui ne peut pas dépasser 50,00 euros pour les membres actifs et 50,00 euros pour les membres inactifs, est fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale.

Pour être admis en tant que membre actif par le conseil d'administration il faut:

- 1) adhérer aux statuts et règlements de l'association;
- 2) payer la cotisation annuelle;
- 3) remplir les conditions de sportivité et d'honorabilité.

Le conseil d'administration décide souverainement de l'acceptation des demandes d'admission de membres actifs qui lui sont adressées. Le refus d'admission doit être motivé.

Art. 8. La qualité de membre se perd soit par démission soit par exclusion.

La démission d'un membre actif ou non actif peut se faire comme suit:

- a) par changement de club;
- b) par démission écrite adressée au conseil d'administration;
- c) automatiquement par non-paiement de la licence ou de la carte de membre.

L'exclusion par l'assemblée générale peut notamment s'effectuer pour:

- a) toute infraction contre les statuts ou pour tout comportement nuisible à l'association;
- b) désintérêt majeur aux activités de l'association.

L'exclusion de l'association est décidée par l'assemblée générale par un vote à la majorité des 2/3 des voix, après avoir analysé les faits reprochés à la personne en question. L'exclusion formelle sera communiquée à la personne concernée par lettre recommandée.

Art. 9. Ni la démission ni l'exclusion ne donnent droit à la restitution du montant payé pour la cotisation annuelle.

Art. 10. Le paiement de la cotisation annuelle donne droit à une carte de membre valide pour l'année en cours.

D) Conseil d'administration, Commissions

Art. 11. Les affaires courantes de l'association sont traitées par un conseil d'administration, qui est l'organe administratif et exécutif de l'association. Il se compose de minimum 5 et au maximum de 15 membres, qui sont élus par l'assemblée générale.

Afin de faciliter la gestion de l'association, le conseil d'administration peut être subdivisé en cellules de gestion à définir par le président.

Le conseil d'administration dispose des compétences les plus étendues afin d'agir dans l'intérêt de l'association, à l'exception de celles, qui de droit ou selon les présents statuts, sont réservées à l'assemblée générale.

Art. 12. Tout membre âgé de 18 ans au moins est éligible pour faire partie du conseil d'administration.

Art. 13. La durée des mandats des membres du conseil d'administration est de 2 ans. Aux fins de renouvellement, deux membres du conseil d'administration, désignés par tirage au sort la première année, doivent sortir du conseil d'administration. Les membres sortants sont rééligibles. Président, vice-président, secrétaire et trésorier ne peuvent pas être sortants du conseil d'administration la même année.

En cas de vacance d'un poste avant l'expiration du terme de son mandat, par suite de décès, démission ou révocation, un remplaçant peut être coopté par vote du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale suivante qui est prévue pour le renouvellement des mandats au sein du conseil d'administration.

Les candidats aux élections du conseil d'administration, doivent remettre leur candidature par écrit au président avant le début de l'assemblée générale. Les candidats avec le plus grand nombre de voix sont élus. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un ballottage. Une nouvelle égalité met en vigueur le règlement suivant:

- a) élu(e) est celui/celle avec la plus grande ancienneté au sein du conseil d'administration.
 - b) en cas d'égalité au niveau de l'ancienneté au sein du conseil d'administration, est élu(e) celui/celle avec la plus grande ancienneté en tant que membre actif à l'association.
 - c) en cas d'égalité au niveau de l'ancienneté au sein du conseil d'administration et au niveau de l'ancienneté en tant que membre actif, est élu(e) celui/celle avec le plus grand nombre de voix reçus par vote du conseil d'administration restant.
- Les élections seront faites par vote secret.

Art. 14. Le nombre des membres au conseil d'administration est fixé avant chaque nouvelle élection.

Le nouveau conseil d'administration désigne dans sa première réunion, le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et les autres membres actifs du conseil d'administration avec toutes leurs responsabilités et compétences individuelles. Un membre du conseil d'administration peut exercer en même temps au maximum deux fonctions différentes (p.ex. secrétaire et trésorier), sauf les fonctions de président et vice-président

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou secrétaire autant de fois que les besoins de l'association le nécessitent ou si un ou plusieurs membres du conseil d'administration le demande(nt) expressément

Art. 16. Le membre du conseil d'administration qui ne remplit pas ses tâches, ses responsabilités ou ses compétences, peut être suspendu de son mandat par simple vote du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale prévue pour le renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

Le membre du conseil d'administration suspendu de son mandat est éligible à la prochaine assemblée générale prévue pour le renouvellement des mandats de membres du conseil d'administration.

Art. 17. Le président du conseil d'administration exercera la plus haute fonction et représente l'association officiellement.

Les réunions du conseil d'administration sont dirigées par le président et, en son absence, par son remplaçant en ordre suivant: président - vice-président - secrétaire - trésorier.

Seul si au moins la moitié des membres du conseil d'administration est présente aux réunions, celui-ci peut valablement débattre et délibérer. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents à la réunion. La représentation n'est pas admise. En cas d'égalité, la voix du président tranche.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer certaines affaires internes à l'un ou l'autre membre du conseil d'administration ou à un tiers, sans pour autant pouvoir se soustraire de sa responsabilité.

Art. 19. Pour gérer l'un ou l'autre secteur d'activité de l'association, le conseil d'administration peut former des commissions. Un mandataire par commission sera désigné par le conseil d'administration. Le mandataire a le pouvoir de gérer l'organisation interne de sa commission avec responsabilité en accord avec le conseil d'administration et pourvu que les activités soient en concordance avec les présents statuts.

E) Année comptable, Finances, Assemblée Générale

Art. 20. L'année comptable de l'association commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. L'association est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration [dont obligatoirement celle du président ou, à son défaut, du vice-président ou du secrétaire ou du trésorier qui le remplace]. La comptabilité des finances de l'association appartient au trésorier, qui en fait rapport à l'assemblée générale. Afin de contrôler la gestion financière de l'association, le conseil d'administration désigne deux réviseurs de caisse, qui sont en droit de recueillir à tout moment des informations et de réclamer les pièces comptables relatives aux finances de l'association.

Art. 22. L'assemblée générale représente l'ensemble des membres de l'association dont elle est l'organe souverain.

L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale doit être convoquée au moins une fois par an et ceci de préférence au mois de janvier et au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Une assemblée générale extraordinaire doit également être convoquée si au moins 1/4 des membres possédant le droit de vote en font la demande par lettre au président du conseil d'administration avec la mention de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration. Toute proposition soutenue par signature par au moins 1/3 des membres actifs enregistrés sur la dernière liste des membres doit être mise sur l'ordre du jour.

Des points ne figurant pas sur l'ordre du jour peuvent seulement être prises valablement en délibéré si les statuts le prévoient expressément.

Tant la convocation à l'assemblée générale ordinaire qu'à assemblée générale extraordinaire se fait par courrier ordinaire à la poste au moins un mois avant l'assemblée générale avec indication de l'ordre du jour.

Art. 23. L'assemblée générale est présidée par Le président du conseil d'administration, ou à son défaut, par le vice-président ou par le secrétaire général du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration font fonction du bureau de l'assemblée.

L'assemblée générale est en capacité de statuer, indépendamment du nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité simple à l'exception des questions, qui de droit ou d'après les statuts, demandent une autre majorité.

Tous les membres actifs ont le droit de vote.

Un membre actif qui a le droit de vote et qui ne peut pas être présent à l'assemblée générale pour une raison valable, peut faire représenter son vote par un autre membre actif avec droit de vote sur présentation d'une procuration dûment signée avec copie de la carte d'identité de la personne absente. Un membre actif a le droit de représenter un seul autre membre actif lors d'un vote.

A l'égalité de voix, la voix du président tranche.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par deux membres du bureau.

Les procès-verbaux sont reliés en un registre spécial qui est conservé au siège de l'association du tous les membres et les tiers intéressés peuvent en prendre connaissance.

Art. 24. Les points suivants entrent dans la seule compétence de l'assemblée générale et doivent figurer sur l'ordre du jour de chaque assemblée générale statuaire:

- a) Rapport d'activité de l'association
- b) Rapport comptable sur la situation financière de l'association
- c) Désignation des réviseurs de caisse
- d) Réélection d'une partie du conseil d'administration (le cas échéant)

F) Changements de statuts, Liquidation de l'association

Art. 25. Seule l'assemblée générale extraordinaire peut délibérer sur le changement des statuts ou sur la liquidation de l'association.

Une délibération valable sur des modifications proposées aux statuts peut seulement se faire si l'objet des modifications est spécialement indiqué dans la convocation et si au moins 2/3 des membres actifs sont présents ou représentés à l'assemblée générale.

Tout changement des statuts demande une majorité de 2/3 des votants.

Si les 2/3 des membres actifs ne sont pas présents ou représentés, une nouvelle assemblée générale peut être convoquée, qui pourra valablement délibérer indépendamment du nombre des membres présents ou représentés.

La liquidation de l'association ne pourra être décidée que si au moins 2/3 des membres sont présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie, une 2^{ème} assemblée peut être convoquée et elle pourra délibérer valablement indépendamment du nombre des membres actifs présents ou représentés. Une liquidation est seulement valable de droit, si la décision est prise à la majorité de 2/3 des votants.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées sur décision du conseil d'administration ou sur demande d'1/3 des membres actifs avec ordre du jour.

La publication de l'assemblée générale extraordinaire se fait de la même façon que celle prévue pour l'assemblée générale ordinaire.

En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, le reste des fonds est versé intégralement à l'Office Social de la commune de Schiffange.

G) Divers

Art. 26. L'association possède la personnalité civile et juridique selon les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, dès la publication de ses statuts et de la composition de son conseil d'administration aux annexes du Mémorial.

Art. 27. Pour toute situation qui ne serait pas réglementée par les présents statuts, l'association se soumet aux dispositions légales en vigueur.

Noms, prénoms, profession, adresse et nationalités des associés;

Signatures

Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorier / Membres

NOM PRENOM	NAT.	NAISSANCE	Lieu de naissance
BLASI Roland	L	05/06/1947	Rumelange (Lux)
BLASI Sebastiano	I	09/01/1941	Cagli (Italie)
BOCCI Jean-Luc	L	13/05/1965	Villerupt (France)

CALISTI Daniel		L	17/07/1962	Villerupt (France)
CATTAZZO Carine		L	25/01/1970	Algrange (France)
CATTAZZO Serge		L	28/04/1966	Esch/Alzette (Lux)
CIMETTA Pietro		L	19/02/1944	Aquila (Italie)
COLLARINI Sergio		I	28/04/1937	Gualdo Tadino (Italie)
GUANCIAROSSA Giuseppe		I	15/12/1941	Nocera (Italie)
LOMBARDELLI Marco		L	21/02/1962	Gubbio (Italie)
PICCOTTI Bruno		L	25/03/1939	Gubbio (Italie)
SPAGNUOLO Domenico		L	29/10/1960	Montemelone (Italie)
VALLEDOLCE Daniel		L	30/11/1970	Esch/Alzette (Lux)

NOM PRENOM	ADRESSE RUE ET NR	CP	LOCALITE	
BLASI Roland	107, cité Emile Mayrisch	L-3855	SCHIFFFLANGE	Retraité
BLASI Sebastiano	86, cité am Paerchen	L-3870	SCHIFFFLANGE	Retraité
BOCCI Jean-Luc	24, cité op Gewaennchen	L-4383	EHLERANGE	Ouvrier communal
CALISTI Daniel	32, rue Jean Wilhelm	L-3883	SCHIFFFLANGE	Ouvrier communal
CATTAZZO Carine	12, rue Jean Claus	L-3822	SCHIFFFLANGE	Employée privé
CATTAZZO Serge	12, rue Jean Claus	L-3822	SCHIFFFLANGE	Ouvrier communal
CIMETTA Pietro	131, route d'Esch	L-4380	EHLERANGE	Retraité
COLLARINI Sergio	4, cité Emile Mayrisch	L-3855	SCHIFFFLANGE	Retraité
GUANCIAROSSA Giuseppe	16, cité Dominique Baum	L-3814	SCHIFFFLANGE	Retraité
LOMBARDELLI Marco	5, av. de la Libération	L-3850	SCHIFFFLANGE	Ouvrier communal
PICCOTTI Bruno	96, rue de Pontpierre	L-3940	MONDERCANGE	Retraité
SPAGNUOLO Domenico	111, rue Th. De Wacquant	L-3899	FOETZ	Retraité-Invalide
VALLEDOLCE Daniel	39, rue de Kehlen	L-8295	KEISPELT	Fonctionnaire

Référence de publication: 2013100040/198.

(130121653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Racing42Morrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 178.681.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CR-32 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 juin 2013, laquelle procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la société comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RACING42MORROW S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille euro), divisé en 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,00 (cent euro) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés, ainsi que le prix de la cession.

Dans les quinze (15) jours de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

Tout actionnaire devra dans le mois de la réception de la lettre du Conseil d'Administration aviser le Conseil d'Administration par écrit de son intention d'exercer son droit de préemption dans la proportion de sa participation au prix indiqué, ou s'il renonce à exercer son droit de préemption.

Le non-exercice du droit de préemption d'un actionnaire accroît celui des autres actionnaires.

Si aucun actionnaire ne désire acquérir les actions proposées, le cédant est alors libre de céder les actions au cessionnaire initialement proposé au prix indiqué par lui.

Sans préjudice des dispositions qui précèdent, les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de quatre membres. Chaque actionnaire détenant au moins 50% du capital a le droit de désigner deux administrateurs. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas deux années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même. Dans le cas où les fonctions du conseil d'administration sont confiées à une seule personne, les références dans les présents statuts au conseil d'administration sont à comprendre comme référence à cet administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique

le cas échéant. Pour le cas où l'Assemblée Générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, pour toute opération d'un montant supérieur à EUR 20.000 la Société se trouvera engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement sur la modification des statuts que si soixante-quinze pour cent (75%) du capital est présent ou représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Si le quorum prévu à l'alinéa précédent n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement si la majorité du capital est présente ou représentée.

Les dispositions des deux alinéas qui précèdent s'appliquent aux assemblées générales statuant sur la définition des stratégies de la Société ainsi que du budget annuel pour leur réalisation.

Sauf dissolution judiciaire et en dérogation expresse aux dispositions des trois alinéas qui précèdent, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu le 1^{er} lundi du mois de juin 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, CR-32 S.A., précitée, déclare souscrire à toutes les 320 (trois cent vingt) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 50% (cinquante pour cent) par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 16.000 (seize mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée constitutive

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2) Est appelée aux fonctions d'administrateur, Madame Catherine DOGAT, née le 21 mai 1974, à Thionville (France), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme «PRIVATE TRUSTEES S.A.», ayant son siège social à 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 74.700.

4) Les mandats de l'administrateur unique et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

5) Le siège de la société est fixé au L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. LAC/2013/31398. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100077/176.

(130121167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

MultiLeadersFund Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.130.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of June.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr. Markus Walter LEHNER, born on 11 November 1964 in Wien (Austria), residing in MC-98000 Monte Carlo, 2, avenue des Citronniers,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to record its declarations and statements as follows:

I. The private limited liability company "MultiLeadersFund Holding", with registered office in L-2134 Luxembourg, 56 rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 154130, (hereafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 13th of June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1656 of the 14th of August 2010.

II. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided by one hundred and twenty-five (125) fully paid up shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

III. The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), resolves to dissolve the Company with immediate effect.

V. The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

VI. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

VII. Consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

VIII. The Sole Shareholder hereby grants full discharge to the managers for their mandates up to this date.

IX. The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least in L-2134 Luxembourg, 56 rue Charles Martel.

X. Thereafter, the mandatory of the appearing party has produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which have been immediately cancelled.

Upon these facts the notary has stated that the company "MultiLeadersFund Holding" has been dissolved.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by her first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Markus Walter LEHNER, geboren am 11. November 1964 in Wien (Österreich), residing in MC-98000 Monte Carlo, 2, avenue des Citronniers,

hier vertreten durch Frau Alexia UHL, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MultiLeadersFund Holding", mit Sitz in L-2134 Luxembourg, 56 rue Charles Martel, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 154130, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 13. June 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1656 vom 14. August 2010.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfzig (125) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

III. Der Komparent ist der Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft.

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt.

VII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

VIII. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit den Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

IX. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-2134 Luxembourg, 56 rue Charles Martel, aufbewahrt werden.

X. Worauf die Bevollmächtigte des Komparenten dem unterzeichneten Notar das Anteilsregister mit den entsprechenden Übertragungen vorgelegt hat, welches sofort annulliert wurde.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "MultiLeadersFund Holding" aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Komparent zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099987/109.

(130120977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Modolux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.674.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1.- Michel OSSOLA, gérant de société, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 12 avril 1961, demeurant à F-67115 Plobsheim, 28, rue des Noyers;

2.- Daniel OSSOLA, salarié, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 12 décembre 1954, demeurant à F-67540 Ostwald, 3, rue Pierre et Marie Curie.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: MODOLUX SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

- Achat, vente, gestion et administration de biens immobiliers faisant déjà partie ou destinés à faire partie du patrimoine de la société;

- Achat, vente de terrains à bâtir.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cents mille (500.000.-) euros, représenté par cinq cents (500) actions de mille (1.000.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Michel OSSOLA, gérant de société, né à Strasbourg/ Bas-Rhin (France), le 12 avril 1961, demeurant à F-67115 Plobsheim, 28, rue des Noyers, deux cent cinquante actions	250
2.- Daniel OSSOLA, salarié, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 12 décembre 1954, demeurant à F-67540 Ostwald, 3, rue Pierre et Marie Curie, deux cent cinquante actions	250
Total: Cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à cent pour cent ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément, comme suit:

- par un apport en nature à concurrence de cinq cent mille (500.000.-) euros, représenté par mille (1.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée DEYA avec siège social à F-67540 Ostwald, 3, rue Pierre et Marie Curie.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le commissaire aux comptes Alain MARCHAND de F-68520 Burnhaupt Le Bas, 27B, rue de Vallauris, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales ci-annexé, qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de mes travaux, je conclus que la valeur d'apport s'élevant à 500.000 € (cinq cent mille euros), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire.

L'absence d'avantage particulier stipulé n'appelle pas d'observation de ma part.

Le 15.04.2013

Monsieur MARCHAND ALAIN

Commissaire aux apports

/signé/ Alain MARCHAND."

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents (1.900.-) euros.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013. 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Michel OSSOLA, gérant de société, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 12 avril 1961, demeurant à F-67115 Plobsheim, 28, rue des Noyers;
- 2.- Daniel OSSOLA, salarié, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 12 décembre 1954, demeurant à F-67540 Ostwald, 3, rue Pierre et Marie Curie,
- 3.- Véronique TASSEZ, salariée, née à Villers-Semeuse (Ardennes), le 27 janvier 1970, demeurant à F-67115 Plobsheim, 28, rue des Noyers.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139 578.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4831 Rodange, 296, Route de Longwy.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ossola, Ossola et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 1 juillet 2013. Relation LAC/2013/30382. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013100012/156.

(130120921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Minerva Automobiles, Société à responsabilité limitée,
(anc. O'dev S.à r.l.).**

Siège social: L-8562 Schweich, 24, Bockwee.

R.C.S. Luxembourg B 161.276.

L'an deux mil treize, le vingt-quatre juin,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée O'DEV s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 161.276,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1276 du 14 juin 2011,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert WILLEMS, gérant de société, demeurant à B-5100 Jambes, 174, rue de Copin

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Richard JALLAY, gérant de société, demeurant à B-1020 Laeken, 428, avenue des Pagodes.

Monsieur le Président prie le notaire d'acter que les convocations à la présente assemblée ont été adressées par courrier recommandé en date du 18 juin 2013 dont copies, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les comparants, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées,

et que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Constatation des cessions de parts intervenues

Changement de dénomination de la société

Transfert du siège social

Modification de l'article 14 des statuts afin de supprimer la notion de catégorie de gérants

Nomination des gérants

Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts détenues par les associés sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, il est constaté que sur les cent vingt-cinq (125) parts représentant le capital social, cent (100) parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Que le quorum stipulé aux articles 194 et 199 de la loi sur les Sociétés Commerciales est atteint et que la présente assemblée peut donc valablement délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-dessus.

Associés:

L'assemblée prend acte des cessions de parts intervenues, en suite desquelles les 125 parts représentant le capital de la société sont détenues comme suit:

Monsieur Lambert WILLEMS, gérant de société, demeurant à B- 5100 Jambes, 174, rue de Copin, ici présent:	50 parts
Monsieur Richard JALLAY, gérant de société, demeurant à B-1020 Laeken, 428, avenue des Pagodes, ici présent:	50 parts
Monsieur Alexandre LAURENT, employé privé, demeurant à F-77580 Guerard, 1, rue de Saint Blandin, absent:	25 parts

Dénomination sociale:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en MINERVA AUTOMOBILES.

L'article 1^{er} des statuts aura donc désormais la teneur suivante:

„ **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MINERVA AUTOMOBILES qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»)."

Et l'article 4 des statuts sera modifié comme suit:

Art. 4. La société prend la dénomination de „MINERVA AUTOMOBILES"

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8562 Schweich, 24, Bockwee.

La première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Beckerich.»

Modification statutaire:

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.»

Gérance:

Les statuts ne faisant plus mention de catégorie de gérant, l'assemblée nomme Monsieur Richard JALLAY et Monsieur Lambert WILLEMS, tous deux préqualifiés, gérants de la société.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: L. Willems, V. Baraton, R. Jallay, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2013. Relation: CAP/2013/2328. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013100029/75.

(130121360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

MORGAN PHILIPS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 178.691.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. MORGAN PHILIPS GROUP S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le n°B 177178, représentée par Me Guillaume Egret, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 juin 2013, laquelle restera annexée aux présentes.

2. Monsieur Rémi FOUILLOY, directeur en conseil de recrutement, né le 12 juillet 1972 à Versailles (F), demeurant à 117, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg.

Lesquels comparants, ès-qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Art. 2. La société existe sous la dénomination de «MORGAN PHILIPS Luxembourg S.A.»

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet de développer les activités suivantes:

- l'activité de consultants et de conseils dans les domaines du placement privé, de la gestion, de la sélection et du recrutement permanent de personnel de toutes catégories et notamment de cadres spécialisés ou de direction, à l'exclusion de la location de services;

- toutes prestations de conseils dans les domaines de la formation et du conseil de gestion, de la direction, de la publicité, du marketing, de l'informatique, du secrétariat et de l'administration;

La société a encore pour objet la participation directe ou indirecte dans toutes entreprises pouvant se rattacher aux activités prédécrites.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques, noms de domaines, brevets et autres droits de propriété intellectuelle ou commerciale ou industrielle ou artisanales ou droits assimilés de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, marques, noms de domaines, brevets et autres droits de propriété intellectuelle ou commerciale ou industrielle ou artisanales ou droits assimilés de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, les faire mettre en valeur, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires sociales et pourra procéder à la création, l'acquisition, la location, la prise de bail, l'installation, -l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités prédécrites.

Titre II. Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000.- EUR) représenté par CENT QUARANTE (140,-) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur ou dématérialisés, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le(s) «Administrateur(s)»).

En cas d'actionnaire unique, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateur(s)-délégué(s).

Toutefois, le premier Administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les statuts ou par la loi.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale annuelle

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire CENT QUARANTE (140) actions de la manière qui suit:

1. MORGAN PHILIPS GROUP S.A., précité: CENT CINQ (105) actions,
2. Monsieur Rémi FOUILLOY, précité: TRENTE-CINQ (35) actions.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000.-EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire qui en reconnaît expressément le paiement.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, se sont réunies en assemblée générale des actionnaires. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Charles-Henri DUMON, consultant, né le 30 septembre 1958 à Genève, domicilié au 10, Chemin du port noir CH-1207 Genève.

- Monsieur François SALLEMBIEN, directeur financier, né le 9 mai 1963 à Vernon, domicilié au 14, rue Franklin F-78100 St Germain en Laye.

- Monsieur Rémi FOUILLOY, précité.

3. Est appelé aux fonctions de délégué à la gestion journalière:

Monsieur Rémi FOUILLOY, précité qui prend le titre d'administrateur-délégué

4. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Fidus Gestion S.A. dont le siège social est établi à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 55098

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

6. Le siège social de la société est fixé à 34 A, rue Philippe II, L 2340, Luxembourg.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. EGRET, R. FOUILLOY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/30088. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100015/197.

(130121479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Brink's Security Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.427.

En date du 27.06.2013, l'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à 4 et nomme comme administrateurs pour la durée d'un an:

- Monsieur Carlo WEISEN, administrateur, administrateur-délégué et président, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg. Monsieur WEISEN pourra engager seul la société en toute circonstance par sa seule signature.

- Monsieur Christian BERTÉ, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg,

- Monsieur Michael BEECH, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg,

- Monsieur Jacques TEMPLÉ (anc. TEMPLE), avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg, est nommé CFO comme second responsable à la gestion journalière et pourra engager seul la société en toute circonstance par sa seule signature.

- Monsieur Mc Alister MARSHALL II, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

- Le mandat du réviseur d'entreprises KPMG AUDIT Sàrl est renouvelé pour la durée d'un an et se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire 2014 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013096664/24.

(130117933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Bernard Herman Consulting S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 157.068.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique le 1^{er} février 2013

Le siège social de la société est transféré au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096674/12.

(130118366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

RSM FHG & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.099.

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1/ «FHG», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B97245,

2/ Monsieur Laurent HEILIGER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

3/ Madame Stéphanie GRISIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

4/ Monsieur Manuel HACK, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ici représentés par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les seuls associés de «RSM FHG & Associés» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 85.099, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 avril 2002, sous le numéro 545. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2012 publié au Mémorial C, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 15 février 2013.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident d'ajouter un nouvel article 9 dans les statuts de la Société, libellé comme suit:

Art. 9. «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

En conséquence de la résolution précédente, les anciens articles 9 à 15 des statuts sont désormais numérotés 10 à 16.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9042. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013098325/41.

(130118641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SRE Portfolios Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.553.

Extrait des résolutions des associés du 09 juillet 2013

Les associés que de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Tom Berrigan en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 09 juillet 2013;
- d'accepter la démission de Jan Willem Overheul en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 09 juillet 2013;

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 09 juillet 2013;

- de nommer Richard Livingstone, né le 26 novembre 1964 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à l'Etage 8 South, 55 Baker Street, London W1U 8EW, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 09 juillet 2013 et pour une durée illimitée;

- de nommer Ian Livingstone, né le 22 mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à l'Etage 8 South, 55 Baker Street, London W1U 8EW, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 09 juillet 2013 et pour une durée illimitée;

- de nommer Richard Luck, né le 25 septembre 1960 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à l'Etage 8 South, 55 Baker Street, London W1U 8EW, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 09 juillet 2013 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096421/25.

(130116037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Start People H.R Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 79.817.

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société datée du 25 juin 2013, que:

- Monsieur Xavier Kieffer, né le 3 juin 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, domicilié au, 5 rue Jean Tasch, L-5695 Emerange, Grand-Duché de Luxembourg, a été révoqué de sa fonction d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 25 juin 2013,

- Monsieur Jacobus Wim Van Den Broek, né le 25 mai 1960 à Goes, Pays-Bas, domicilié au 39, Graaf Wichmanlaan, NL-1405 GZ Bussum, Pays-Bas, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 25 juin 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2017,

- Monsieur Beschier Jacob Noteboom, né le 04 juillet 1958 à Nieuwe Tonge, Pays-Bas, domicilié au 54A, Torenlaan, NL-1261 GE Blaricum, Pays-Bas, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 25 juin 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2017,

- Monsieur Herman Nijns, né le 08 septembre 1966 à Dienst, Belgique, domicilié au 3B, Kouterstraat, B-3350 Linter, Belgique, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 25 juin 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2017.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société daté du 25 juin 2013 que:

- Monsieur Jean-Pierre Mullenders, né le 22 septembre 1954 à Anvers, Belgique, domicilié au 33, rue Firmin Dieudonne, B-6750 Baranzay, Belgique, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096422/25.

(130116967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Sydney International Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.356.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour SYDNEY INTERNATIONAL PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013096434/24.

(130117000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

BK Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.459.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 27 juin 2013, le mandat du gérant de Monsieur Carlo Weisen, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg, est confirmé pour une durée indéterminée.

La société KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer est nommée Réviseur d'Entreprise pour la durée d'une année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.07.2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013096680/15.

(130117849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Cercle Sportif Bourscheid, Association sans but lucratif.

Siège social: Michelau,

R.C.S. Luxembourg F 6.172.

Modification de l'article 9, changement du pouvoir général de l'asbl:

Le comité représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il a le droit de signer des actes et des contrats.

Référence de publication: 2013096708/10.

(130117770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.
